



Nombre de conseillers
en exercice : 13
Présents : 12
Pouvoir : 1
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

2026/04

OBJET

Élection du (de la) Vice-
Président(e) Délégué(e) du
CCAS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-huit avril à dix-huit heures quarante-cinq,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Montalieu-Vercieu,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Jouvenet, Mairie Annexe,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Président du CCAS
Date de convocation du conseil d'administration le 21 avril 2026

PRÉSENTS : Mesdames, Monique THÉVENOT, Isabelle GORCE, Laure JAVERLIAT, Sylvie LAROCHE, Michelle PERRON, Corinne POULET, Virginie YOUSNI-BRUSCOLINI ;

Messieurs, Christian GIROUD, Christian MARTIN, Jean-Michel PESSE, Maxime POULET, Patrick ROSSI.

EXCUSÉ(E)S : Madame Marie-Christine BARON (procuration à Michelle PERRON)

Madame Monique THÉVENOT a été élue secrétaire de séance.

VU la délibération du conseil municipal de la Ville en date 02 /04 /2026 du fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, auprès du CCAS,

VU l'arrêté municipal n°01/2026 désignant les membres nommés par le Maire

Vu L'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) introduit l'élection d'un vice-président délégué au sein des conseils d'administration des CCAS.

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, ce texte prévoit désormais que le conseil d'administration « élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président »

VU les articles L.123-6 et R.123-18 du code de l'action sociale et des familles relatifs au fonctionnement du CCAS et du conseil d'administration,

Considérant que Madame Isabelle GORCE s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente Déléguée du CCAS ;

Conformément à l'article R123.18 du Code de L'Action Sociales et des Familles, il est procédé à la désignation du (de la) Vice-Président(e) délégué(e) à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu Monsieur le Président et avoir délibéré :

- **VOTE à l'unanimité** la délibération proposée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GIROUD
PRESIDENT du CCAS de
Montalieu Vercieu (263805129)
5 mai 2026

Le Président,
Christian GIROUD



